

**MARCHE N° 07199U**

**PESSAC**

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT E.P.  
POUR LA DESSERTE DU QUARTIER CHAPPEMENT**

**Avenant n° 1**

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n° 2010/ du 24 septembre 2010, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

D'une part,

Monsieur Frédéric Richardon, agissant au nom et pour le compte de la société SET sas ayant son siège social avenue des Martyrs de la Résistance 33700 Mérignac, inscrite au registre du commerce de la Gironde sous le numéro B 471 204 289, et en qualité de mandataire du groupement

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Par marché 07199U, comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle, notre Etablissement public a confié les travaux d'assainissement E.P. pour la desserte du quartier Chappement à Pessac, au groupement SET (mandataire) / Canalisations souterraines / Novello pour un montant global de 2 039 401 € HT.

La tranche ferme portait notamment sur la pose de nouveaux réseaux latéraux d'assainissement pour les eaux pluviales sous l'avenue du Général Leclerc dans le tronçon situé entre l'allée Lucildo et l'allée Boiron, ainsi que sur le recalibrage d'un fossé.

Afin de répondre aux sollicitations des riverains qui souhaitaient disposer d'un cheminement doux dans ce quartier, ce fossé a été busé sur une partie du linéaire dans les limites financières de la tranche ferme aujourd'hui terminée.

Dans le but d'assurer un fonctionnement minimal provisoire du réseau ainsi créé, la tranche conditionnelle relative à la réalisation d'un bassin de retenue a été affermie bien qu'une partie de l'emprise du bassin ne soit pas disponible.

Ce préalable étant maintenant levé, les travaux vont pouvoir reprendre.

Il y a lieu toutefois, de considérer au travers d'un avenant n°1, diverses évolutions du coût des travaux de la tranche conditionnelle.

## **1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les frais de la base vie liés à l'interruption, les évolutions des quantités figurant au détail estimatif de la tranche conditionnelle du fait du reprofilage du bassin de retenue et les travaux supplémentaires pour le busage du fossé.

## **2 – CONTENU DE L'AVENANT**

L'avenant n°1 porte sur les points suivants exposés en objet.

### **2.1- Les frais liés à l'interruption des travaux de la tranche conditionnelle**

L'interruption des travaux de la tranche conditionnelle a entraîné le démontage de la base vie, la mise en sécurité du chantier et implique de considérer le remontage de la base vie pour le redémarrage des travaux.

La dépense globale s'élève à 8350 € HT.

### **2.2 – Les évolutions des quantités**

Afin de permettre son aménagement paysager, le profil du bassin de retenue a été corrigé ce qui génère des variations de quantités figurant au détail estimatif de la tranche conditionnelle.

Ces évolutions, reportées sur le détail estimatif joint en annexe au présent avenant n°1, conduisent à une économie globale de 47 745,35 € HT.

### **2.3 – Les prestations nouvelles**

La poursuite des travaux de busage du fossé seront rémunérés en considérant les prix correspondants de la tranche ferme.

Ces prix figurent au bordereau des prix modifié de la tranche conditionnelle.

Le coût des travaux supplémentaires s'élève à 87 073 € HT

### **3 – MONTANT DE L'AVENANT N°1**

Le montant global de l'avenant, en synthèse dans le tableau ci-dessous, s'élève à 48 677,65 € HT.

	Montant en € HT
Dépenses liées à la base vie	8 350,00
Evolutions des quantités	-46 745,35
Travaux supplémentaires	87 073,00
Montant de l'avenant	48 677,65

### **4 – MONTANT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE**

Le montant de la tranche conditionnelle passe de 416 121 € HT à 464 978,65 € HT.

### **5 – MONTANT GLOBAL DU MARCHE 07199U**

Le montant global de 2 039 401 € HT du marché initial est ainsi porté à 2 088 278,65 € HT.

### **6 – DELAI D'EXECUTION DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE**

Afin de permettre la réalisation des travaux de busage du fossé dans le cadre de la tranche conditionnelle, le délai d'exécution est prolongé de 2 mois.

### **7 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE**

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées

Fait à Bordeaux, Le

Le titulaire

le Président de la Communauté Urbaine  
de Bordeaux

## ANNEXE 1

## DETAIL ESTIMATIF

Prix	Prestations de la tranche conditionnelle	Unités	Quantités initiales	Prix	Total HT	Quantités avenant	Total HT
1	Panneau d'identification de chantier	u	1,00	300,00	300,00	-1	-300
2	Installation d'une Base Vie	ft	1,00	5000,00	5 000,00	1	5000
3	Fonctionnement Base Vie	mois	3,00	600,00	1 800,00	2	1200
4	Signalisation de chantier	ft	1,00	1500,00	1 500,00	1	1500
5	Clôture provisoire, hauteur 2,00m	m	100,00	48,00	4 800,00	-40	-1920
6	Constat d'huissier des extérieurs	ft	1,00	650,00	650,00	1	650
7	Abattage d'arbre	u	30,00	190,00	5 700,00	12	2280
8	Débroussaillage	m <sup>2</sup>	8 000,00	0,60	4 800,00		
9	Décapage de terrain	m <sup>2</sup>	8 000,00	2,80	22 400,00		
10	Sondages	m <sup>3</sup>	10,00	55,00	550,00	-10	-550
11	Démolition de roches dures ou Béton armé	m <sup>3</sup>	10,00	50,00	500,00		
12	Terrassement mécanique en tranchée	m <sup>3</sup>	50,00	18,00	900,00	394,25	7096,5
13	Terrassement mécanique en terrain vierge	m <sup>3</sup>	15 500,00	6,00	93 000,00	-7471	-44826
14	Terrassement à la main	m <sup>3</sup>	50,00	55,00	2 750,00	-15	-825
15	Evacuation des déblais	m <sup>3</sup>	15 000,00	9,00	135 000,00	-7039,15	-63352,35
16	Mise en œuvre de déblais en remblais	m <sup>3</sup>	500,00	7,00	3 500,00	-367,5	-2572,5
17	Réglage de terrain	m <sup>2</sup>	5 860,00	1,85	10 841,00	-3960	-7326
18	Profilage de talus	m <sup>2</sup>	1 500,00	1,00	1 500,00	4100	4100
19	Engazonnement	m <sup>2</sup>	8 000,00	0,60	4 800,00	-8000	-4800
20	Tuyaux en B.A. 135A Ø300	m	20,00	78,00	1 560,00	-20	-1560
21	Tuyaux en B.A. 135A Ø400	m	50,00	78,00	3 900,00	-6	-468
22	Caniveau-cunette type 9	m	260,00	57,00	14 820,00	-260	-14820
23	Regard de visite préfabriqué Ø1000 (cana Ø300 à 400)	u	6,00	1300,00	7 800,00	-4	-5200
24	Ouvrage de prise d'eau	u	1,00	16000,00	16 000,00		
25	Percement pour raccordement d'un tuyau Ø400 à 1000	u	3,00	230,00	690,00	-1	-230
26	Béton pour Fondation et massifs	m <sup>3</sup>	15,00	174,00	2 610,00	4	696
27	Clôture	m	250,00	95,00	23 750,00	560	53200
28	Portail, largeur 4,00m	u	1,00	2800,00	2 800,00		
29	Portail, largeur 3,00m	u	1,00	2400,00	2 400,00		
30	Murs de soutènement	m <sup>2</sup>	50,00	300,00	15 000,00	-50	-15000
31	Enrochement lié au béton	m <sup>2</sup>	50,00	75,00	3 750,00	40	3000

Prix	Bordereau des prix de la tranche ferme						
28	Remblai d'apport	m <sup>3</sup>		28,00		30,00	840,00
32	Blindage jointif	m <sup>2</sup>		10,00		310,00	3 100,00
34	Massif drainant	m <sup>3</sup>		50,00		260,15	13 007,50
35	Epuisement par pompage	j		200,00		57,00	11 400,00
38	Tapis synthétique	m <sup>2</sup>		3,50		2 887,00	10 104,50
43	Tuyaux en B.A. 135A Ø600	m		129,00		49,00	6 321,00
46	Tuyaux en B.A. 135A Ø1200	m		376,00		25,00	9 400,00
54	Ouvrage de rejet	u		26000,00		1,00	26 000,00
56	Tête de Pont prefabriqu�	u		380,00		5,00	1 900,00
82	Grave Bitume	m <sup>3</sup>		250,00		20,00	5 000,00

Total Tranche conditionnelle HT	<b>416 121,00</b>
Montant avenant HT	<b>48 677,65</b>
Montant Tranche conditionnelle HT	<b>464 798,65</b>

Le titulaire

le Pr sident de la Communaut  Urbaine  
de Bordeaux